

Atelier des boursiers Trudeau

---

**Le droit criminel comme outil de changement social:  
des intentions aux conséquences**

5 février 2013, 9h00 à 17h00

*Admission gratuite – inscription obligatoire*

*S'inscrire à [coleenlisa@gmail.com](mailto:coleenlisa@gmail.com)*

**Centre pour l'éthique, l'Université de Toronto, Salle 200**

Gerald Larkin Building, 2e étage

15 Devonshire Place, Toronto, ON M5S 1H8

Détails de l'atelier

Dans les dernières décennies, les mouvements sociaux au Canada et ailleurs se sont tournés vers le droit criminel en tant que moyen de changement social. Féministes, avocats des droits des victimes, conservateurs en matière d'ordre public, et organisations pour la protection de l'enfance ont poursuivi des réformes de droit criminel sur plusieurs fronts. Ce qui reflète cette tendance au Canada est la hausse de l'âge légal pour consentir à une activité sexuelle, les amendements des lois sur les jeunes délinquants, la jurisprudence sur la divulgation du VIH, les réformes légales sur l'agression sexuelle et de la violence intime, les lois contre le trafic humain, l'introduction de peines minimales obligatoires concernant les lois sur les drogues, et le rôle plus étendu des victimes dans les procès de justice criminelle. Beaucoup de ces campagnes ont progressé sur le plan législatif et, dans certaines mesures, ont reçu un niveau plus élevé de maintien de l'ordre. Leur succès s'explique en partie par le fait que les assemblées législatives sont incitées à prendre position publique en faveur des intérêts politiques de l'électeur médian. L'expansion de la responsabilité pénale et l'allongement des peines peuvent être des moyens efficaces de plaire au sentiment populaire, surtout au sein de problèmes sociaux complexes qui ne présentent pas de solution évidente. Pourtant, ces campagnes pénales pourraient réussir au détriment des autres possibilités de transformation sociale. La tendance de favoriser les campagnes pénales correspond à un transfert des ressources allouées à l'aide sociale à la justice criminelle – une tendance qu'appelle les universitaires un passage du « *welfare state* » au « *penal state* ».

Cet atelier prend pour point de départ notre point de vue, que quelques agents de ces mouvements sociaux partagent, une opinion formaliste du droit criminel par laquelle on présume que le droit criminel amène d'une façon plus ou moins directe à la réduction réelle ou l'abolition d'une activité contestée. Cette opinion élude les réalités d'un maintien de l'ordre insuffisant ou excessif, les disparités de la surveillance et de la punition criminelle, et les conséquences des interdictions criminelles qui sont parfois contre-productives et non voulues. Nous visons à développer une vision plus réaliste de la loi criminelle ainsi que des processus de changement social. Cet atelier

interdisciplinaire convoquera universitaires, avocats, et législateurs pour analyser le droit criminel en marche, afin d'évaluer les coûts et les bénéfices sociaux du droit criminel en tant qu'outil de changement social. Nous espérons que cet atelier encouragera un dialogue critique parmi le réseau de la communauté Trudeau au sujet de l'étendue d'outils juridiques et administratifs disponibles pour effectuer le changement social.

Plus précisément, nous discuterons sur les mouvements contemporains des droits des victimes. Nous examinerons quelques-unes des leçons d'avertissement que le Canada pourrait apprendre des États-Unis, où les mouvements populistes des droits des victimes ont joué un rôle important dans l'augmentation de l'incarcération de masse. Depuis les années 80, les expériences et les intérêts des victimes sont devenus essentiels dans les processus de législation et de politique pénale. Pourtant, la représentation politique des besoins des victimes est souvent en désaccord avec les intérêts réels des victimes, selon des recherches révélatrices. Jusqu'à tout récemment, les gouvernements canadiens ont limité l'influence des organisations promouvant les droits de victimes, préférant plutôt compter sur l'expertise bureaucratique fédérale et provinciale afin d'amener des réformes politiques concernant les victimes. Nous nous demanderons si les initiatives fédérales récentes provoqueront un changement radical à cet égard. Nous finirons par examiner le potentiel d'autres mécanismes de justice pour reconnaître et restaurer les pertes subies par les victimes de crimes.

Au cours des deux panels suivants, nous nous pencherons sur la dysfonction des conséquences pénales et les disparités parmi des groupes particuliers en ce qui a trait à la surveillance, au maintien d'ordre, et à la poursuite judiciaire. Nous examinerons d'abord le système pénitentiaire et la question de l'administration de condamnations pénales. Nous demanderons s'il y a un lien entre les objectifs putatifs du système de justice criminelle et les réalités des punitions. Comment et pourquoi les conditions d'emprisonnement ont-elles un impact disparate sur des classes particulières de prisonniers? Les justifications préliminaires de l'utilisation de droit criminel correspondent-elles aux résultats punitifs d'après coup? Quels impacts la technique d'emprisonnement a-t-elle sur les individus et les communautés les plus affectés ?

À travers la discussion finale, nous considérerons le potentiel du droit criminel pour soumettre des communautés à des niveaux disparates de surveillance et de maintien de l'ordre. La conception traditionnelle du droit criminel vise les délits intentionnels. Mais dans les cas des sans domicile fixe et des malades mentaux, un état plutôt qu'un délit peut provoquer la mise en pratique du droit criminel. Quels facteurs contribuent à la sous-représentation au sein de système judiciaire criminel de certains groupes comme les SDF, les malades mentaux, les autochtones, ou les minorités visibles canadiennes? Comment les droits matériels et légaux tels que la protection de la vie privée et la charge de la preuve aux procès criminels contribuent-ils aux disparités de la surveillance, du maintien de l'ordre, et de la poursuite judiciaire parmi les diverses classes sociales? Comment les taux de condamnations, les genres des verdicts et leurs durées diffèrent-ils parmi les accusés? Quelles réformes pourraient résoudre l'énigme d'une société qui s'engage à l'égalité substantielle mais qui produit des conséquences discriminatoires de la mise en pratique du droit criminel?

Cet atelier interdisciplinaire convoquera des universitaires, des avocats, et des législateurs canadiens pour analyser le droit criminel en marche, à fin de discerner les coûts et les avantages sociaux d'utiliser le droit criminel en tant qu'outil de changement social.

Dans un atelier bref, nous ne fournirons pas de compte rendu exhaustif des conséquences différentielles du droit criminel, mais nous visons à augmenter notre capacité de distinguer et évaluer ses coûts et ses avantages en tant qu'outil de changement social.

En fin, nous espérons que cet atelier encouragera un dialogue critique parmi les membres du réseau de la communauté Trudeau au sujet de la gamme d'outils légaux et administratifs pour effectuer le changement social.

### Programme

9h00 – 9h15: *Remarques préliminaires*

**Lisa Kelly**, Candidate au doctorat en droit, Université Harvard; Boursière Trudeau 2010

**Lisa Kerr**, Candidate au doctorat en droit, Université de New York; Boursière Trudeau 2012

9h15 – 10h45: *Le sexe, le risque, et le droit criminel*

**Angela Campbell**, Professeure agrégée, Université McGill, Faculté de droit

**Richard Elliott**, Directeur général, Réseau juridique canadien VIH/sida

**Chanelle Gallant**, *Maggie's: Toronto Sex Workers Action Project*

**Katrina Pacey**, Directrice des litiges, *Pivot Legal Society*

10h45– 11h00: Pause

11h00 – 12h30: *Les victimes, la sécurité, et la signification du droit criminel*

**Anthony Doob**, Professeur titulaire, Université de Toronto, Centre de Criminologie et d'études socio-juridiques

**Justice Catherine Kane**, La Cour fédérale du Canada

**Kent Roach**, Professeur titulaire, Université de Toronto, Faculté de droit

12h30 – 13h30: Déjeuner

13h30 – 15h00: *Qui est puni et comment?*

**Cindy Blackstock**, Directrice générale, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada; Professeure agrégée, Université de l'Alberta; Mentor Trudeau 2012

**Kelly Hannah-Moffatt**, Professeure titulaire, Université de Toronto, Centre de Criminologie et d'études socio-juridiques

**Karlan Modeste**, candidate au doctorat en droit, Schulich School of Law, Université Dalhousie; Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

**Bernard Richard**, ancien député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; Mentor Trudeau 2012

15h00 – 15h30: Pause

15h30 – 17h00: **La criminalisation de facto: l'absence de domicile, la maladie mentale, l'addiction et la pauvreté**

**Benjamin Berger**, Professeur agrégée, Osgoode Hall Law School, Université York

**Lindsey Richardson**, boursière postdoctorale, Département de médecine, Université de la Colombie-Britannique; boursière Trudeau 2010

**Justice Richard Schneider**, La Cour de justice de l'Ontario; président, la Commission ontarienne

17h00: *Remarques de conclusion*

Pour s'inscrire à l'atelier, veuillez contacter Lisa Kerr: [coleenlisa@gmail.com](mailto:coleenlisa@gmail.com)